

## Déclaration relative aux principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité

**Acteur des marchés financiers: ACATIS Investment Kapitalverwaltungsgesellschaft mbH, LEI: 529900N2UNS9UG33KK60**

### Résumé

ACATIS Investment Kapitalverwaltungsgesellschaft mbH considère les principales conséquences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité. Cette déclaration est la déclaration consolidée sur les principales conséquences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité.

Cette déclaration sur les principales conséquences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité se réfère à la période de référence du 1er janvier au 31 décembre 2024. Dans chaque cas, les indicateurs indiquent la valeur moyenne sur quatre dates de référence dans l'année des fonds ACATIS.

La prise en compte des effets négatifs les plus importants des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité est effectuée dans le cadre des décisions d'investissement pour le fonds d'investissement par le biais de critères d'exclusion contraignants et de l'évaluation du risque de controverse.

ACATIS Investment Kapitalverwaltungsgesellschaft mbH poursuit une approche de durabilité cohérente et orientée sur le long terme. Au cours de l'année de référence 2024, celle-ci a également été mise en œuvre de manière conséquente, sans apporter de modifications fondamentales à la philosophie d'investissement ou à la méthodologie. La base de données est restée stable par rapport à l'année précédente, ce qui permet une évaluation fiable des évolutions.

Les résultats pour 2024 montrent des effets de durabilité des investissements globalement stables par rapport à 2023. Il convient de souligner la baisse des émissions totales de gaz à effet de serre, qui sont passées de 2 148 786 tonnes de CO<sub>2e</sub> en 2023 à 1 893 398 tonnes de CO<sub>2e</sub> en 2024, ainsi que celle de l'empreinte carbone, qui est passée de 288,59 à 262,33. Les autres indicateurs ont évolué de manière globalement identique, sans fluctuations marquantes. ACATIS confirme ainsi la stabilité et l'impact de son approche d'investissement durable.

ACATIS prend en compte les mesures et les objectifs décrits ci-dessous dans les fonds durables de l'article 8 et de l'article 9 conformément au règlement relatif à la communication des informations. Les fonds Article 6 conformément au Règlement sur la Publicité prennent en compte les risques de durabilité dans la décision d'investissement, mais pas les critères d'exclusion.